

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 25 février 2021

Question n° 5

Acquisition du bâtiment de l'ancienne école maternelle la Chaume à Saint-Amand-Montrond

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de France,

considérant le projet de Cœur de France de créer une maison de santé pluridisciplinaire,

considérant que la Ville de Saint-Amand-Montrond dispose d'un bien immobilier situé 30 avenue Jean Jaurès, de référence cadastrale BO n° 179, d'une surface totale de 1 658 m², composé de bâtiments et d'une cour intérieure, pouvant accueillir cette structure,

considérant que la Ville, après estimation réalisée par les services des Domaines, propose de céder ce bien à sa valeur nette comptable, soit 226 000 €,

le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- **acheter ce bien au prix proposé, soit 226 000 €,**
- **signer tous les documents à intervenir.**


Le Président
Daniel BÔNE